



Déclaration liminaire CAPN du 14 décembre 2017

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs les membres de la CAPN, chers collègues,

Nous remercions les services de la DGRH pour la mise à disposition des documents dans un délai suffisant. Les services ont répondu à nos questions et nous avons pu consulter les dossiers en amont. Nous regrettons cependant de n'avoir obtenu à l'avance les projets de la DGRH comme la répartition envisagée dans les deux viviers de l'échelon spécial. Quoiqu'il en soit notre inquiétude porte avant tout sur le nombre restreint d'accès à l'échelle B. Nous en avons 92 l'an passé. Le taux de 32% appliqué cette année a pour conséquence une diminution de 7 postes. Nous dénonçons à nouveau un accès à la hors classe retardé : plus de 20% de collègues remplissant les conditions d'ancienneté dans le corps (soit 6 ans) ne sont pas promus. Il suffirait de baisser la condition d'ancienneté pour permettre que tous les IA IPR puissent accéder à la HCL avant leur départ en retraite, c'est pourquoi nous demandons dans l'immédiat que la norme soit 4 ans d'ancienneté. Toutefois, la reconnaissance de notre engagement et de nos fonctions serait réelle si l'accès à l'échelle B était inscrit dans les échelons de la classe normale, ce que nous avons toujours revendiqué. Ceci est d'autant plus nécessaire que la fin de carrière des agrégés a été portée à cette même échelle B.

Un différentiel salarial est indispensable pour motiver des professeurs agrégés à passer le concours. La récente revalorisation de l'ICA ne peut compenser une baisse de l'attractivité indiciaire.

Il en est de même pour l'accès à l'échelon spécial. Nous demandons à ce que l'ancienneté retenue soit de 4 ans quel que soit le vivier.

Tout ceci ne serait que des mesures intermédiaires dans la perspective d'une Hors Classe à l'échelle C que notre organisation revendique depuis 2008 afin de rapprocher l'évolution de carrière de notre corps de celle des administrateurs civils.

Nous apprécions que les tableaux affichent un classement de tous les éligibles, afin de permettre aux collègues d'avoir une lisibilité sur leur départ possible à la retraite.

D'autres sujets d'inquiétude plus généraux traversent notre corps. Ainsi le projet de fusion des deux inspections générales nous interpelle fortement. Notre syndicat a toujours ardemment défendu la spécificité des corps d'encadrement pédagogiques reconnus pour leur expertise didactique et de spécialité. Le lien intellectuel et fonctionnel des IA-IPR avec les IG est la garantie d'une gouvernance pédagogique solidement assise. La revendication d'un corps unique de l'encadrement mêlant pédagogie et management n'est pas plus rassurante et nous rappelons notre attachement à nos missions spécifiques de recrutement et de formation pour un service public de qualité.

La mise en place des rendez-vous de carrière est source de tension car la gestion des agendas devient de plus en plus complexe. Afin de planifier ceux-ci, nos collègues se voient obligés de préempter des dates plusieurs mois à l'avance, sachant que celles-ci peuvent être reportées à tout moment. Le cadre imposé, extrêmement rigide gagnerait à être assoupli.

L'entretien de carrière est une procédure nouvelle pour laquelle les collègues sont formés de manière très inégale selon les territoires. Il y aurait urgence à harmoniser les pratiques et nous demandons que des formations nationales ou inter académiques soient rapidement mises en place à cet effet. Ces évolutions professionnelles contraignantes et mal anticipées viennent percuter un mal-être identifié par l'enquête sur le moral des inspecteurs menées par Georges Fotinos et Jose-Mario Horenstein. Le ministère doit prendre la mesure de la situation et du besoin d'une réelle reconnaissance de l'institution en accédant d'une part à nos demandes précédentes et d'autre part en prenant en compte le souhait souvent exprimé d'offrir et faciliter de nouvelles orientations professionnelles. C'est pourquoi nous demandons qu'un conseiller mobilité carrière soit nommé au sein des services de la DGRH afin de pouvoir utilement conseiller nos collègues qui souhaiteraient faire évoluer leur champ professionnel.

Bien d'autres points relatifs à notre corps pourraient être encore évoqués. Nous retiendrons seulement deux d'entre eux qui nous paraissent particulièrement symptomatiques d'évolutions préoccupantes :

- l'absence de postes d'IA-IPR en EPS lors du dernier concours sachant que plusieurs départs en retraite ne seront pas remplacés ;
- le décret donnant la possibilité de supprimer des recteurs d'académie, échelon territorial qui en étant supprimé risque une fois encore de mettre la pédagogie sous tutelle administrative ce que nous refusons ;

Nous souhaitons enfin à nouveau attirer votre attention sur des situations tendues liées à la gouvernance en Guyane ainsi qu'en Corse. Nous souhaitons qu'un dialogue puisse s'inscrire dans la confiance entre les différents protagonistes.

Nous vous remercions de votre attention.

Bertrand Lissillour, Claude Desfray
Commissaires paritaires